



SECTION

**SERVICE DES
RETRAITES
DE L'ETAT**

fo.sre@dgfip.finances.gouv.fr

C.T.L

Comité Technique Local
du 18 juin 2021

Déclaration Liminaire

Tout d'abord, FO souhaite reconnaître le niveau de précision important des documents transmis sur un grand nombre de thématiques dans la présentation du bilan social 2020 du SRE. Néanmoins, les données sur les écrêtements horaires ne permettent pas encore de mettre en avant la dégradation constatée par les représentants FO des conditions de travail dans certains secteurs du fait d'une charge de travail trop importante (tous les secteurs des bureaux métiers et informatiques engagés dans le projet MUT-SI, Réversion, liquidation et gestion de compte, probablement d'autres encore)

Par ailleurs, la lecture attentive des documents et en particulier la composition des effectifs du SRE, conduit FO à vous interroger sur votre politique de promotion pour les agents du SRE. En effet, à l'heure où la proportion des agents DGFIP atteint presque de 50 % des effectifs du service, et où le service est engagé dans des chantiers importants qui demandent un engagement très fort des équipes (Réorganisation du réseau des CGR, mutualisation des SI avec la CNRACL, augmentation significatifs du nombre de pensions de réversion etc.) FO vous interroge, monsieur le directeur, sur les perspectives d'évolution de carrière que vous entendez offrir à ces agents au sein du SRE qu'ils soient rattachés au SGMEF ou à la DGFIP. Facilitez-vous leur retour au SRE en cas de promotion (au choix, par concours, examen, sélection) ?

Enfin, un commentaire sur la partie dialogue social du bilan. Si on s'arrête à l'examen des données chiffrées, ce bilan peut paraître très riche alors que depuis l'été 2020 FO constate une dégradation de la qualité du dialogue social au SRE. Les OS du SRE sont régulièrement informées lors de réunions informelles de sujet pour lesquels les consignes ont déjà été données aux chefs de bureau et qu'il n'y a donc plus rien à discuter. Ils agissent donc en réaction ce qui n'est pas le gage d'un dialogue apaisé. Le délai de transmission de documents très court, voire l'absence de transmission de documents pour les GT ne permet pas aux représentants FO d'exercer correctement leur mandat syndical (ex : GT NBI du 18/12/20, le document a été transmis en séance aux représentants ; sur ce sujet les documents ont rarement été transmis + de 4 ou 5 jours avant la séance). FO vous rappelle que pour certains chantiers d'envergure et notamment l'éventuelle création d'un EPA rendront le dialogue indispensable avec les représentants des personnels. Les agents vous ont déjà démontré qu'ils sont capables de se mobiliser sur ces sujets. Nous vous demandons donc de revenir à des échanges plus constructifs et respectueux de l'engagement et du travail des représentants des personnels au SRE.

Pour nous contacter : fo.sre@dgfip.finances.gouv.fr

Notre site : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/SRE/>

DGFIP SRE : 02 40 08 81 70